

09 fév 2012 -14:34

Conseil des ministres du 10 février 2012

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 10 février au 16 rue de la Loi sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

09 fév 2012 -19:04

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2012

Mécanisme permanent de gestion de crise apte à assurer la stabilité financière de la zone euro

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la décision du Conseil européen du 25 mars 2011 modifiant l'article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les États membres dont la monnaie est l'euro.

Cette modification du traité donnera une base juridique solide pour la mise en place d'un mécanisme permanent de gestion de crise apte à assurer la stabilité financière de la zone euro (MES).

La clé de contribution de chaque Etat membre au capital souscrit total du MES sera fondée sur la clé de répartition du capital versé de la BCE. Pour la Belgique, cette contribution s'élève à 3,477 %.

L'avant-projet entrera en vigueur le 1er janvier 2013 après approbation par chaque Etat membre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

09 fév 2012 -18:06

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2012

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

09 fév 2012 -18:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2012

Attribution de marchés publics pour le SPF Finances

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution de trois marchés publics au profit du Service public fédéral Finances.

Il s'agit des marchés suivants :

- la prolongation des contrats *mainframe* avec les firmes Bull, Fujitsu technology Solutions (FTS) et IBM ;
- la prolongation de la maintenance IBM FileNet P8 avec la firme IBM ;
- l'impression de vignettes fiscales à apposer sur les produits manufacturés du tabac papier non compris pour l'administration des Douanes et Accises, avec la société Enschedé - Van Muysewinkel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

10 fév 2012 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2012

Libération de la première tranche des crédits du programme d'investissement fédéral 2012

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel, le Conseil des ministres a décidé de libérer la première tranche de 15 % du programme d'investissement fédéral 2012 pour les services publics fédéraux et la Régie des bâtiments.

Le Conseil des ministres a également approuvé le tableau comprenant les allocations de base qui constituent le programme d'investissement fédéral 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

10 fév 2012 -17:26

Appartient à [Conseil des ministres du 10 février 2012](#)

Budget économique

Le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2012, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en application de la loi du 21 décembre 1994.

Depuis le début 2012, les tensions sur les marchés monétaires et obligataires de la plupart des pays de la zone euro se sont quelque peu apaisées. Dans l'hypothèse où la crise de la dette ne s'aggrave pas, l'activité économique de l'ensemble de la zone euro pourrait accélérer légèrement à partir du deuxième semestre. Toutefois, sur base annuelle, la croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à -0,3% en 2012. De très nombreuses incertitudes entourent le scénario décrit ci-avant, au premier rang desquelles figure une nouvelle hausse de la volatilité des marchés financiers. Ceci compromettrait le redressement progressif des économies européennes, ce qui engendrerait un recul plus net que prévu de l'activité économique en 2012.

L'économie belge a encore affiché un taux de croissance soutenu au premier trimestre 2011, mais a ensuite connu un net ralentissement dans le sillage de la conjoncture internationale. Sur base annuelle, la croissance économique belge n'a par conséquent pas dépassé 1,9%. En 2012, la croissance trimestrielle de l'économie belge devrait demeurer très modeste compte tenu de la reprise très graduelle de la conjoncture européenne et des mesures prises pour garantir la soutenabilité des finances publiques. L'activité économique devrait se stabiliser au premier trimestre et ensuite renouer avec une faible croissance tirée par les exportations (jusqu'à 0,2% au quatrième trimestre). Sur base annuelle, la croissance économique ne devrait pas dépasser 0,1% en 2012.

L'emploi intérieur a fortement progressé dans le courant de l'année 2010 et au cours du premier semestre 2011. Vu la faible conjoncture, les créations d'emploi se sont effondrées à la mi-2011 et ne devraient se redresser que légèrement dans le courant de cette année. En 2012, les créations d'emploi ne dépasseraient dès lors pas 6 400 unités en moyenne. En 2011, l'emploi a progressé plus rapidement que la population active ; le nombre de chômeurs a ainsi diminué de plus de 26 000 unités en moyenne. Cette année, le chômage devrait par contre augmenter de 19 400 unités.

L'inflation belge, mesurée sur la base de la croissance à un an d'intervalle de l'indice national des prix à la consommation, devrait s'établir à 2,7 % en 2012. La croissance de l'indice santé atteindrait aussi 2,7%. Quant à l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (119,62), il serait dépassé en octobre 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de
la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>